Ce document constitue un outil de documentation et n'engage pas la responsabilité des institutions

►B

RÈGLEMENT (CE) Nº 259/2008 DE LA COMMISSION

du 18 mars 2008

portant modalités d'application du règlement (CE) nº 1290/2005 du Conseil en ce qui concerne la publication des informations relatives aux bénéficiaires de fonds en provenance du Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) et du Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader)

(JO L 76 du 19.3.2008, p. 28)

abrogé par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Règlement d'exécution (UE) nº 908/2014 de la Commission du 6 août 2014	L 255	59	28.8.2014

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:2008R0259:20110429:FR:PDF